



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture  
Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens  
Bureau de l'interministérialité  
Affaire suivie par : Lydie-Anne Fritsch

### Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier à PIERRE-LA-TREICHE (Meurthe-et-Moselle)

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers de Meurthe-et-Moselle en date du 11 décembre 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Le « Pierre la Treiche », péniche de type Freycinet, fabriquée aux chantiers Mourlon Frères de Pierre-la-Treiche, coque en acier riveté, soudé en partie, marquise et logement en bois, 1949

actuellement conservé en cale sèche sur le terrain occupé par les Gravières et Sablières de Moselle à PIERRE-LA-TREICHE et appartenant à la commune.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Lorraine (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire et dépositaire qui sera responsable de son exécution.

Fait à Nancy, le **3 1 MARS 2015**

Le préfet,

  
Raphaël BARTOLT